



SYNDICAT NATIONAL DES  
**ACCOMPAGNATEURS**  
EN **MONTAGNE**

Chambéry le 16 mars 2020

Bonjour à toutes et tous,

Suite au passage en **stade 3** relatif à l'épidémie de covid19, en l'état, notre activité professionnelle reste autorisée dans le respect des mesures barrières limitant la propagation du virus, car nous ne regroupons pas plus de 100 personnes lors de nos sorties. Pour l'heure, c'est en effet, le seul seuil chiffré que nous ayons officiellement. De ce fait, et seulement dans ce contexte, nous avons confirmation que vous restez assurés.

Cependant, notre assureur nous rappelle qu'il pourrait nous être reproché, en cas d'accident d'un de nos clients, d'avoir initié une activité de loisirs ayant eu pour conséquence de participer à l'engorgement des hôpitaux. De plus, dans ce contexte, l'accidenté pourrait être mis en contact avec le virus, lors de son passage dans les services hospitaliers. Les hôpitaux et services de secours sont prioritairement mobilisés pour le traitement des malades du covid19. Toutes les autres prises en charge, chirurgicales ou non, non urgentes, sont reportées.

De notre point de vue et dans le cas d'un maintien de vos activités, une information claire et précise de cette situation doit être exposée et comprise de l'ensemble des participants avant le départ, afin que chacun pratique en connaissance de cause. Un écrit ou tout autre forme de décharge ne nous semble pas recevable devant des tribunaux.

Nous vous rappelons qu'il a été préconisé de :

- limiter les déplacements
- limiter les regroupements

Mais la situation évoluant chaque jour, il convient également de vous informer individuellement.

De plus, tous les refuges gardés ont été fermés.

Donc à ce jour, continuer votre activité relève de votre responsabilité personnelle, et elle ne doit en aucun cas venir aggraver une situation déjà tendue.

Enfin, si nous devons passer au stade du confinement, ces préconisations deviendraient immédiatement caduques et toutes activités devront alors être stoppées.

Nous vous rappelons également que dans ce contexte, le SNAM n'a aucun pouvoir décisionnaire. Nous ne pouvons que vous transmettre les décisions de l'Etat et nous y soumettre.

Comptant sur votre civisme.

  
SNAM  
Les Accompagnateurs en Montagne  
Maison des Parcs  
256 rue de la République  
73000 CHAMBÉRY  
Tél : 04 79 70 20 42  
Fax : 04 79 70 20 63

Raphael BONENFANT  
Président du SNAM,

